

PREFET DE LA REGION LANGUEDOC-ROUSSILLON

Direction régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
Languedoc-Roussillon

Montpellier, le 16 JUL. 2013

Service Aménagement
Division Évaluation Environnementale
Réf. Chr : SR/NL 372/13
Nos réf. : 2013-000585
Affaire suivie par : Sandrine RICCIARDELLA
sandrine.ricciardella@developpement-durable.gouv.fr
Tél. 04 34 46 65 34 – Fax : 04 67 15 68 12

Le Préfet de la Région Languedoc-Roussillon,

à

Monsieur le Préfet du Gard

Direction Départementale des Territoires et de la
Mer du Gard

89, rue Wéber - CS52002
30907 NIMES cedex 2

Information relative à l'absence d'observations de l'autorité environnementale

**projet de centrale photovoltaïque au sol "Combe du Péras" sur La Capelle et Masmolène déposé par
Arkolia énergies.**

Par courrier reçu le **13/05/2013**, vous m'avez transmis pour avis de l'autorité environnementale, le dossier de projet de centrale photovoltaïque au sol "Combe du Péras" sur La Capelle et Masmolène déposé par Arkolia énergies.

En application de l'article R.122-7 II du code de l'environnement, je vous informe de l'absence d'observations émises dans le délai de 2 mois à compter de la réception du dossier.

La présente information devra figurer dans le dossier soumis à enquête publique ou toute autre forme de consultation du public. Elle devra être rendue publique sur le site internet de l'autorité qui prend la décision d'autorisation du projet et fait l'objet d'une publication sur le site internet de la DREAL.

Pour le Préfet et par délégation,

L'Adjoint au Chef du Service Aménagement


Frédéric DENTAND

Horaires d'ouverture : 8h30-12h30 / 13h30-17h30
Tél. : 33 (0) 4 34 46 64 00 – fax : 33 (0) 4 67 15 68 00
520 allées Henri II de Montmorency
34064 Montpellier cedex 02